



Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 5 JUILLET 2019 à 14 heures 30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

	<b>Voix Présentes</b>	<b>Procurations</b>	<b>Votants</b>	<b>Quorum</b>
<b>CAGB</b>	40	11	51	non
<b>CCVM</b>	37	7	44	non
<b>CCVG</b>	2	2	4	non
<b>COMMUNES 39</b>	5	1	6	non

Autre présent : Didier ROLLET, Directeur

### Ordre du jour :

- Rapport du Président,
- Eau potable et Assainissement Non Collectif : approbation des comptes administratifs et comptes de gestion, affectation des résultats,
- Eau potable et Assainissement Non Collectif : étude et vote du budget supplémentaire,
- Durée des amortissements (eau et assainissement),
- Point sur les travaux réalisés en 2019 et à venir,
- Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (eau potable et ANC),
- Signature avenant des PV de mise à disposition de Valay et Venere,
- Répartition de la liquidation du SIE de la Grande Fontaine et de Sainte Cécile,
- Point sur les transferts de compétences (exploitation et finances),
- Questions et informations diverses.

## **1. Approbation du PV de la séance précédente**

Le PV de la séance précédente est approuvé. M Patrick HUMBERT est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle que le quorum n'est pas nécessaire pour cette réunion, du fait qu'il s'agit d'une assemblée extraordinaire convoquée, suite à l'absence de quorum lors de celle de la semaine dernière.

## **2. Rapport du Président**

Le Président accueille les participants à cette réunion. Il explique que l'objet principal est le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 pour l'eau potable et l'assainissement non collectif. Il s'agira aussi de valider un budget supplémentaire, intégrant les résultats 2018.

Il ajoute qu'un point d'activité sera présenté, au niveau des travaux, de l'exploitation 2018 et du bilan suite au transfert de compétence.

Le président informe par ailleurs l'assemblée sur l'état de la ressource qui est basse pour la saison. Les arrêtés préfectoraux de restrictions sont en vigueur dans le Doubs et la Haute Saône depuis ce jour.

## **3. Eau potable et Assainissement Non Collectif : approbation des comptes administratifs et comptes de gestion, affectation des résultats,**

Le président présente les comptes administratifs du budget eau potable et assainissement collectif.

En eau potable, la section d'investissement présente un excédent de 292 754,59, il est donc proposé de reporter en fonctionnement l'intégralité de l'excédent d'exploitation de 2 407 749.50 euros.

En assainissement non collectif, il y a seulement une section de fonctionnement présentant un excédent de 437.02 euros, qu'il est donc proposé de reporter.

L'assemblée valide respectivement les comptes administratifs, et les comptes de gestion, le président s'étant retiré. (Délibérations prises à l'unanimité)

L'assemblée valide ensuite à l'unanimité l'affectation des résultats tel que décrit ci-dessus.

## **4. Eau potable et Assainissement Non Collectif : étude et vote du budget supplémentaire**

Le président présente le budget eau potable et assainissement non collectif tenant compte des résultats.

Ceux-ci permettent de budgéter des travaux d'investissement supplémentaires, à la fois en réseaux et stations ou réservoirs. Le président explique que ces montants seront affectés à des projets importants qui sont à l'étude dans le cadre des transferts de compétence et pour maintenir la performance des infrastructures actuelles. Il rappelle notamment que le chantier

des deux kilomètres de DN 400 à Dannemarie sur Crête et Velesmes Essart représentent plus de 800 000 euros H.T. de travaux.

Le budget eau potable intègre aussi le retour en régie des communes de l'ex Syndicat de la Grande Fontaine.

Les budgets sont validés par les délégués à l'unanimité.

## **5. Durée des amortissements (eau et assainissement)**

Le Président propose les durées d'amortissements suivantes, validées en bureau.

<b>Dépenses</b>	<b>Durée en année assainissement</b>	<b>Durée en année eau potable</b>
<b>Canalisations</b>	<b>50 (stations 30 ans)</b>	<b>50</b>
<b>Matériel de bureau et informatique</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Matériel de transport</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Matériel électromécanique</b>	<b>5</b>	<b>15</b>
<b>Matériel industriel divers</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Agencements et aménagements des bâtiments d'exploitation</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Agencements et aménagements des terrains nus</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Mobilier</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Constructions des bâtiments d'exploitations</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Subventions équipements</b>	<b>50(stations 30 ans)</b>	<b>50</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Terrains bâtis</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

Le comité valide à l'unanimité ces durées.

## **6. Signature avenant des PV de mise à disposition de Valay et Venere,**

Le Président explique que lors de la journée complémentaire, la communauté de communes du Val de Gray (CCVG) a passé des écritures d'amortissements concernant les communes de Valay et Venere. Ces écritures apparaissaient donc en doublon dans les PV de mise à disposition signés initialement avec la CCVG. Il convient donc d'autoriser le Président à signer un avenant aux PV initiaux pour rectifier cette erreur matérielle.

Le comité valide à l'unanimité cet avenant et autorise le Président à le signer.

## **7. Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (eau potable et ANC)**

Le Directeur présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement non collectif.

A noter que 100% des analyses d'eau potable sont conformes et que le rendement du réseau est de 87%.

Les rapports sont joints à ce compte rendu. Ils sont approuvés à l'unanimité par les délégués.

## **8. Répartition de la liquidation du SIE de la Grande Fontaine et de Sainte Cécile**

Le Président explique que suite à la dissolution du syndicat de la Grande Fontaine, il a été trouvé un accord avec la Communauté de Communes des Monts de Gy sur la répartition suivante.

### **Actif et subventions :**

- pour les biens clairement identifiés et localisés, les équipements (et subventions afférentes) sont répartis entre le SIEVO et la CC Monts de Gy en fonction de leur implantation territoriale.

- pour les biens qui n'ont pas pu être individualisés (réseaux), la clé de répartition choisie est celle des volumes : 15,23 % pour la CC Monts de Gy (commune d'Autoreille : 15964 m<sup>3</sup> sur un total de 104852 m<sup>3</sup>) ; le reste soit 84,77 % sera affecté au SIEVO.

**Emprunts :** Les emprunts sont repris pour le capital restant dû au 31/12/2018

-3 contrats de 2018 affectés au financement de l'interconnexion SIEVO / Grande Fontaine /Charcenne sont repris en totalité par le SIEVO:

- Prêt CDC n°5224736 du 12/03/2018 (capital initial 451 800,00€) : CRD

451 800,00€

Ce prêt est assorti d'une convention de refacturation à la commune de Charcenne à hauteur de 70 % des annuités : convention reprise par la CC Monts de Gy

- Prêt CDC n°5224769 du 03/04/2018 (capital initial 192 000,00€) : CRD

192 000,00€

- Prêt relais Crédit Mutuel n°20571903 du 31/05/2018 (capital initial

1 600 000,00€) : CRD 1 600 000,00 €

- 2 contrats affectés à des travaux globalisés font l'objet d'une reprise totale par la CCMGy, collectivité sur le territoire de laquelle la majorité des travaux a été financée et donneront lieu à refacturation conventionnelle conventions à établir.

- Prêt CA n°335244 du 01/12/2015 (capital initial 120 000,00€ finançant des travaux sur le territoire de la CC Monts de Gy à hauteur de 59,71 %) : CRD 69

709,33 € ; sera repris en totalité par la CC Monts de Gy avec refacturation des annuités au SIEVO à hauteur de 40,29 %

- Prêt Crédit Mutuel n°20571902 du 17/06/2016 (capital initial 100 000,00€ finançant des travaux sur le territoire de la CC Monts de Gy à hauteur de 52,30%) : CRD 83 333,30€ ; sera repris en totalité par la CC Monts de Gy avec refacturation des annuités au SIEVO à hauteur de 47,70 %

Le comité syndical accepte à l'unanimité cette répartition.

Pour ce qui est de la répartition avec la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG), concernant le Syndicat de Saint Cécile, la liquidation est en cours de discussion. Le principe sera le même que celui du Syndicat de la Grande Fontaine.

## **9. Travaux**

M. Daniel BELIARD rappelle la liste des travaux réalisés depuis le début de l'année et les travaux à venir. Ainsi une partie du programme 2018 qui a été repoussé en 2019 représente 580 000 euros de travaux et est achevé. Quant au programme 2019, réalisé en partie, il représente 1 800 000 euros.

Il comprend notamment le remplacement des deux kilomètres de DN 400, dont les plus viennent d'être ouverts par la CAO avant cette assemblée. Les travaux débuteront en septembre 2019. Par ailleurs, la CAO a aussi retenu l'offre pour la construction d'un puits supplémentaire à Chenevrey.

M. Raymond Ballot présente le projet de transformation des garages en bureaux.

Le projet est estimé à 200 000 euros, études comprises.

Les travaux doivent débuter en septembre 2019 pour une mise en service début 2020. La création de 6 bureaux permettra d'accueillir les nouveaux effectifs liés au transfert de compétences.

Le président rappelle que suite à l'achat du bâtiment en face des bureaux actuels, la plus petite grange sera rénovée en septembre pour accueillir du matériel de stockage.

## **10. Point sur les transferts de compétences (exploitation et finances),**

Le Directeur dresse un état d'avancement de l'exploitation aussi bien en eau potable qu'en assainissement.

Un point noir au niveau de la qualité apparaît pour la commune de Gezier Fontenelay. En effet, la ressource est une eau de surface qui est très sensible aux intempéries et génère de la turbidité, entraînant avec elle des non conformités récurrentes, malgré la chloration en place. Devant la difficulté pour traiter ce paramètre, un projet de raccordement à Chambornay les Pins est à l'étude.

Au niveau quantité, la ressource du Syndicat de Sainte Cécile, avec le forage de la Résie Saint Martin est faible et nécessiterait la mise en place d'un secours depuis Montagney.

Le secteur du Syndicat de la Grande Fontaine présente des difficultés de vétusté de conduites et problèmes de pression à Courcuire. A cela s'ajoute une capacité de réserve qui est faible, notamment avec l'alimentation quasi permanente de Charcenne.

L'extension du réseau existant pourrait permettre la construction d'un secours pour Beaumottes les Pin. Il y a donc une réflexion globale à étudier pour ces communes.

Une sécurisation pourrait être mis en place aussi en créant une conduite de Recologne à Moncley, en passant par Chevigny et Emagny, permettant un secours à ces deux dernières communes et permettant d'alimenter le secteur de Sauvagny sans passer par Pirey.

Enfin, la canalisation en DN 400 sur deux kilomètres, sera remplacée à partir de Septembre 2019, pour sécuriser l'alimentation des communes dans le secteur de Besançon.

Ces projets seront présentés au bureau puis à l'assemblée pour définir les priorités.

En parallèle pour l'eau et l'assainissement un programme pour les communes en ZRR sera validé par le bureau, afin de saisir l'opportunité financière, le cas échéant.

Le Directeur présente ensuite l'organigramme des effectifs du syndicat. Il détaille les opérations d'exploitation réalisées depuis le début d'année en eau et assainissement. Il rappelle qu'une comptabilité analytique est tenue par les services pour individualiser les dépenses recettes par commune.

Il n'y a pas d'incident à déplorer. Les services se mettent en place, après 6 mois de prise en main, grâce à la mobilisation de tous les agents administratifs et techniques.

L'analyse financière est en cours par la CLECT de la Communauté de communes du Val Marnaysien, afin de définir les excédents/déficits des communes.